



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Matoury

Certifie que l'ARRÊTÉ n° R03-2022-04-04-00002 portant ouverture d'une enquête publique parcellaire concernant l'acquisition des parcelles nécessaires à l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Chaumière sur le territoire de la commune de Matoury, a été affiché aux portes de la Mairie de Matoury.

Le dossier annexé au registre réglementaire d'observations a été tenu à la disposition du public au sein des locaux de l'Hôtel de Ville du 22 Avril 2022 au 09 Mai 2022.

Fait à Matoury, le 09 Mai 2022

Le Maire,



Serge SMOCK
Serge SMOCK